

de votre métropole, porté par le représentant du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, nous verrons en Lui le conquérant de la race humaine, le Sauveur des âmes. Nous sentirons plus que jamais qu'il est à nous et que les anges ont moins que nous le droit de l'acclamer. Si dans le monde entier, en ces jours troublés que nous traversons, retentissent encore les paroles du peuple déicide : *Nolumus hunc regnare super nos*, en ce jour de triomphe qui s'avance, des milliers de voix répondront dans une immense acclamation : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

Tels sont mes sentiments, mes espérances et mes vœux au sujet du Congrès Eucharistique que prépare Votre Grandeur avec une sollicitude vraiment apostolique.

Comptant sur le concours de mes humbles prières, veuillez, cher et vénéré Seigneur, agréer l'hommage de mon fraternel dévouement en Notre-Seigneur.

† MICHEL-THOMAS, ÉV DE CHICOUTIMI

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

 N a publié une indulgence tantôt de 300 jours, tantôt de 100 jours seulement, pour saluer le Saint-Sacrement en passant devant une église ; y a-t-il eu erreur, ou celle de 100 jours a-t-elle été élevée à 300 jours ?

Comment faut-il agir dans les deux cas suivants : a) quand la 3^e oraison est *Ecclesiae* ou pour le pape, est-on libre de choisir celle-ci et d'omettre celle du pape prescrite par l'évêque ? b) dans quel ordre doit-on dire les oraisons du pape et celle du Saint-Sacrement prescrites dans le diocèse de Montréal ?

1. — Cette indulgence est de 100 jours et elle n'a pas été augmentée. Ce doit être une erreur typographique (à moins